



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2008**

À une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 16 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
  - a. Enregistrement des droits de parole du public
  - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. DOSSIERS D'URBANISME**

- a. Adoption du second projet de règlement n° 605-2008 modifiant le règlement de zonage pour ajouter la classe d'usage C-3
- b. PIIA – Patrimoine – acceptation d'un permis
- c. PIIA – Autoroute 20 – acceptation d'un permis
- d. Dérogation mineure – 58, rang Bois-Joly
- e. Dérogation mineure – 375, rue des Mélèzes
- f. Avis de motion - règlement n° 606-2008 ayant pour effet de modifier la note 3 de l'article 5.2.3 du règlement de lotissement
- g. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 606-2008 ayant pour effet de modifier la note 3 de l'article 5.2.3 du règlement de lotissement

**8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Subvention à la Maison des Jeunes pour l'année 2009
- b. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- c. Subvention au Club de patinage artistique Sainte-Croix
- d. Soutien financier aux bénévoles de la bibliothèque

**9. LE SERVICE DES INCENDIES**

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois de novembre 2008
- b. Acceptation de l'organigramme du service de sécurité incendie
- c. Formation pour l'utilisation du défibrillateur et certification RCR DEA



## 10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

a. ...

## 11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Avis de motion - règlement sur les taxes et l'adoption du budget 2009
- b. Avis de motion - règlement sur les services d'aqueduc et d'égout et la tarification au compteur d'eau
- c. Avis de motion - règlement sur les ordures ménagères et la récupération
- d. Paiement final de l'obligation Série BQ de la Société québécoise d'assainissement des eaux
- e. Refinancement emprunt par billets de 1 138 699 \$ en vertu des règlements 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003 et 466-2003

## 12. ADMINISTRATION

- a. Quote-part pour le transport adapté Lobicar pour l'année 2009
- b. Renouvellement des assurances municipales
- c. Commandite à la Corporation de Défense de Droits sociaux de Lotbinière

## 13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

## 14. VARIA

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14127-12-2008  
point no 3

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14128-12-2008  
point no 4

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre dernier soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14129-12-2008  
point no 5

### ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



## *Salaires bruts payés - Novembre*

Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
Julie Rousseau	811.94 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 082.60 \$
Cathy Bergeron	4 350.98 \$
Martin Miller	1 924.40 \$
Renault Lepage	4 328.82 \$
Dany Lamontagne	3 634.60 \$
Linda Fortin	1 761.56 \$
Membres du conseil et cadres	27 687.00 \$
Employés voirie et bureau	46 904.17 \$
Service de sécurité incendie	3 151.35 \$
Brigadières	1 534.10 \$
Personnel de la SAAQ	5 218.00 \$
<b>Total des salaires bruts payés pour novembre 2008 :</b>	<b>84 494.62 \$</b>

## *Comptes payés - Novembre*

SAAQ	TPV du 31 octobre	3 364.65 \$
SAAQ	TPV du 3 novembre	4 650.97 \$
SAAQ	TPV du 4 novembre	1 231.50 \$
CPE Jolibois	Aide financière	500.00 \$
Hockey mineur Lotbinière	Aide financière	250.00 \$
Club Lions St-Apollinaire	Cocktail-bénéfice	780.00 \$
Chevaliers de Colomb	Vin d'honneur 20 <sup>e</sup> anniversaire	250.00 \$
Première avenue communication	Publicité dans le Guide du Citoyen	62.08 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	65.00 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	300.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	425.25 \$
Pagenet	Téléavertisseurs - pompiers	418.99 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	552.50 \$
CLD	Souper des gens d'affaires	480.00 \$
Eco Entreprises Québec	Journée technique - collecte sélective	62.08 \$
SAAQ	Permis spécial pour gratte d'hiver	167.00 \$
CARRA	Cotisation	1 002.13 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	65.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	5 152.01 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 400.76 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	307.08 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	65.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	175.46 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 023.75 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation	618.89 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	65.00 \$
Télus	Téléphone	1 585.09 \$
Télus	Cabine téléphonique	70.76 \$
Mike	Appareils Mike	753.23 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de novembre 2008 :</b>		<b>31 444.18 \$</b>



## *Comptes payés Service des Loisirs - Novembre*

Joanie Garneau	Mobilisation Pro-Parents	50.00 \$
Sébastien Daigle	Mobilisation Pro-Parents	25.00 \$
Club Lions St-Apollinaire	Location de la salle des Lions	720.00 \$
Alexandre Bergeron	Surveillance du gymnase École des 4-Vents	444.13 \$
Louise Jobidon	Décoration de la salle d'exposition	11.29 \$
Nathalie Lemay	Cours de danse l'Hypnose	6 417.50 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois de novembre 2008:</b>		<b>7 667.92 \$</b>

## *Comptes à Payer - Novembre*

Accessoires à incendie de Québec	Inspection et recharges	37.82 \$
Acklands Grainger	Trousse électrique	50.69 \$
Aiguillage Rousseau	Entretien scie	24.84 \$
Aldon équipements inc.	Échelle	277.92 \$
Alternateurs Lemay & fils	Solénoïde	33.81 \$
Architectes Fontaine & Gauthier	Services professionnels d'architecture	4 063.50 \$
Aréo-Feu	Gants	135.45 \$
Artisan Auto	Pièce pour aqueduc	22.57 \$
Aubert & Marois ltée	Couvert de béton	94.82 \$
Bergeron Larochelle, Notaires	Servitude Guy Moreau & cession St-Lazare	1 116.12 \$
Béton Laurier	Chaîne de rue	1 849.79 \$
Bodycote	Analyses	382.08 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bretelles et lentilles pour lampe	81.84 \$
Boulangerie de Mailly	Journée famille	82.36 \$
Buro Plus	Papeterie	129.66 \$
Camions Masse	Différentiel	451.50 \$
Carquest	Entretien zamboni et véhicules	192.99 \$
Centre Lavertu Honda	Pompe	513.21 \$
CGER	Location & entretien camions vidanges et incendie	6 024.75 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	83.52 \$
CMP Mayer	Test kit	379.54 \$
Construction Lemay inc.	Nettoyer fossé	70.55 \$
Pierre Demers	Remboursement - chaussures de sécurité	150.00 \$
Dilicontracto inc.	Nettoyer fossé	153.68 \$
Michel Dubois	Remboursement - chaussures de sécurité	150.00 \$
École Nationale des pompiers	Carnet aide-mémoire Pompier 1	185.06 \$
Éditions Yvon Blais	Renouvellement code AAPI	58.70 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	2 141.87 \$
Enviram	Honoraires professionnels	688.45 \$
Essor	Ajustement	554.60 \$
FQM	Formation carrière et sablière	112.88 \$
Fonde de l'information foncière	Avis de mutations	45.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement de la trousse de secours	360.50 \$
Linda Fortin	Remb. achats pour Journée famille	90.46 \$
Gaétan Bolduc et ass. inc.	Sortir aérateurs	338.63 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Pièces pour scie	145.05 \$
Gestion A. Laviolette inc.	Honoraires professionnels	1 000.00 \$
Gestion Poulin Guérin inc.	Journée famille	282.19 \$
Groupe Casa	Évaluation terrain rue des Voyageurs	1 382.72 \$
Hewitt équipement ltée	Inspections annuelles avec ch. d'huile	2 187.24 \$
Hydro-Québec	Intervention éclairage public	325.08 \$
I G A	Achats divers	161.57 \$
Impressions GL	Apollinairois et plaque argent	1 840.72 \$
Louise Jobidon	Heure du conte à la bibliothèque	411.78 \$
John Meunier	Chlore libre	954.38 \$
LCS	Essai d'étanchéité	884.66 \$
Laboratoire Orléans	Bouteilles de chlore pour réservoir d'eau potable	193.47 \$
Labrador	Eau	69.60 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de déplacement et achats	113.03 \$
L. Delisle inc.	Démolition du Petit Collège	11 456.81 \$
Gaétane Lévesque	Certificat-cadeau - Renaud-Bray	90.00 \$



Librairie Chouinard	Livres bibliothèque	499.42 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Martin Miller	Frais de déplacement	243.60 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part	21 867.42 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	3 565.08 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Entretien de véhicules	82.35 \$
Placide Martineau inc.	Bois traité et broche pour chaîne de rue	344.73 \$
Pneu Club 600 inc.	Pneus et valves	780.63 \$
Poly-Énergie inc.	Honoraires d'entretien	756.15 \$
PG Govern	Soutien téléphonique et internet	16 667.22 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	809.57 \$
Radiateur Lamontagne inc.	Réservoir à essence	185.12 \$
Ray-Car	Pierre concassée	1 271.20 \$
Remorquage Breton	Remorquage de la zamboni	174.96 \$
Réseau biblio	Cartes d'abonnés plastifiées	112.88 \$
Réseau environnement	Journée technique	62.08 \$
Réso Tél.	Ajout prise sur câble existant au comptoir	99.90 \$
Service d'incendie Laurier	Demande d'assistance	312.05 \$
Service de réparations M.M. enr.	Réparer four - salle du Conseil	68.00 \$
Services Frimas	Maintenance d'octobre	258.48 \$
Services JAG	Inspection et vignette	124.16 \$
Sinto inc.	Graisse	66.03 \$
SNC - Lavalin inc.	Plans et devis - rues Côté et Gingras	8 271.73 \$
SQAE	Capital et intérêts	637.21 \$
Toitures Concept	Réfection toiture salle communautaire	14 135.49 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Cour municipale	1 839.86 \$
Unicoop	Pièces pour camion asphalte	49.72 \$
Unicoop	Entretien du tracteur Kubota	59.53 \$
Variétés Jaco	Gants	192.34 \$
Veolia	Nettoyage du réseau sanitaire	3 788.13 \$
Wilson & Lafleur ltée	Code civil	59.33 \$
Wood Wyant inc.	Produits d'entretien	843.85 \$
Wurth	Équipement garage	237.24 \$
Xérox	Photocopieur - versement trimestriel et copies	2 203.47 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2008 :</b>		<b>123 320.55 \$</b>

14130-12-2008  
point no 7a

## **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 605-2008 MODIFIANT LE RÉGL. DE ZONAGE POUR AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C-3**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a procédé à la refonte globale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme au mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin de permettre la classe d'usage C-3 – Véhicule motorisé dans la zone 105 I;

ATTENDU QUE la classe d'usage C-3 était autorisée dans le règlement de zonage précédent;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées majoritairement par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2008, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 24 novembre 2008;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le no 605-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

### ARTICLE 1

La grille des spécifications de la zone 105 I à l'annexe 2 du règlement de zonage no 590-2007 est abrogée et remplacée par la grille suivante :

#### **Annexe 2 au règlement de zonage no 590-2007** **Grille des spécifications**

		<b>Zone 105I</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie X
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante X
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert X
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive X
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
<b>C-3</b>	<b>Véhicule motorisé</b> X	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence/Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant X	<b>Usage spécifiquement permis</b> Note 1	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b> Note 2	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int. X		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note te:</b>			
1. Piste d'aviation.			
2. CUBF 201, 2082, 2083, 22, 37, et 38.			

X : Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB : Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>		<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA	X
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>re</sup>	4	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		

#### Amendement t :

602-2008

605-2008

#### Note e :

Adopté à l'unanimité



14131-12-2008  
point no 7b

### **PIIA – PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis n° 2008-503 pour le 45, rue Rousseau;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le permis relatif à la demande numéro 2008-503.

Adopté à l'unanimité

---

14132-12-2008  
point no 7c

### **PIIA – AUTOROUTE 20 – ACCEPTATION D'UN PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis n° 2008-509 pour le 254, rue Laurier;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le permis relatif à la demande numéro 2008-509.

Adopté à l'unanimité

---

14133-12-2008  
point no 7d

### **DÉROGATION MINEURE – 58, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 388 841 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 858.2 m<sup>2</sup> situé au 58, rang Bois-Joly, dans la zone 28A;

ATTENDU QU'un permis numéro 2008-419 a été émis au requérant afin de construire sur sa propriété un garage détaché d'une superficie de 62.89 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la norme maximale prescrite dans le règlement de zonage n° 590-2007 pour la hauteur d'un garage détaché est de 5 mètres, sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la hauteur du garage construit est de 4.87 m et que le bâtiment principal a une hauteur de 4.57 m;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-061 à la Municipalité pour permettre un garage détaché plus haut que la résidence;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 novembre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures n° 595-2007 et de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



Que la demande de dérogation mineure n° 2008-061 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

14134-12-2008  
point no 7e

### **DÉROGATION MINEURE – 375, RUE DES MÉLÈZES**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 382 921 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 086.9 m<sup>2</sup> situé au 375, rue des Mélèzes, dans la zone 37 A;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure n° 2008-060 afin de rendre conforme la marge de recul arrière de 3.39 mètres de la résidence pour la vente de sa propriété;

ATTENDU QUE lors de la construction de la résidence, en 1979, la marge de recul arrière exigée par le règlement 320 en vigueur était de 30 pieds;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul arrière prescrite pour cette zone dans le règlement de zonage actuel n° 590-2007 est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 novembre 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures n° 595-2007 et de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la demande de dérogation mineure n° 2008-060 soit accordée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

14135-12-2008  
point no 7f

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LA NOTE 3 DE L'ARTICLE 5.2.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Avis de motion est par les présentes donné par Mario Côté, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 606-2008 ayant pour effet de modifier la note 3 de l'article 5.2.3 du règlement de lotissement numéro 591-2007.

---

14136-12-2008  
point no 7g

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 606-2008 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LA NOTE 3 DE L'ARTICLE 5.2.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chap. A-19.1 L.R.Q.), le conseil municipal peut modifier son Règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement n° 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008 en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 22 décembre 1987 pour une protection adéquate et minimale des cours d'eau;

ATTENDU QUE dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, la norme minimale de 45 mètres de profond pour un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout ne s'applique pas aux cours d'eau ayant un bassin versant de moins de 20 km carrés, excepté pour les terrains riverains à ces cours d'eau;





ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de lotissement n° 591-2007 afin que les rues planifiées dans le plan d'aménagement d'ensemble « sud-ouest » puissent être conformes aux normes de lotissement quant à leurs distances par rapport aux cours d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2008, par Mario Côté, conseiller no 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 606-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

### **ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule « Règlement ayant pour effet de modifier la note 3 de l'article 5.2.3 du règlement de lotissement n° 591-2007 ».

### **ARTICLE 2**

La note 3 de l'article 5.2.3 du chapitre 5 du Règlement de lotissement n° 591-2007 est remplacée par le paragraphe suivant :

Note 3 : Dans les deux cas suivants, la profondeur minimale du terrain est fixée à 45 mètres :

- Un terrain desservi (par l'aqueduc et par l'égout) situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent et à moins de 300 mètres d'un lac <sup>A</sup>;
- Un terrain desservi (par l'aqueduc et par l'égout), riverain d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent <sup>B</sup>

<sup>A</sup> Cours d'eau et lacs assujettis : Rivière Aulneuse, la rivière des Moulanges, la rivière Bourret et tous les lacs (Boucher, Côté, de la Chute, des Sources et Sacré-Cœur).

<sup>B</sup> Cours d'eau assujettis : Tous les autres cours d'eau à débit régulier ou intermittent non mentionnés à la note A.

### **ARTICLE 3**

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 1<sup>er</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2008.

---

14137-12-2008  
point no 8a

### **SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est toujours active et qu'il est nécessaire d'allouer un budget à cet organisme pour l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer un montant d'environ 1700 \$ par mois, pour un montant annuel budgété de 20 400 \$.

Adopté à l'unanimité

---

14138-12-2008  
point no 8b

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs;

ATTENDU QU'il y a 27 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder au Club de patinage artistique, une subvention de 1350 \$ à raison de 50 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité

14139-12-2008  
point no 8c

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Ste-Croix, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a un enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder au Club de patinage artistique Ste-Croix, une subvention de 50 \$.

Adopté à l'unanimité

14140-12-2008  
point no 8d

### **SOUTIEN FINANCIER AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque municipale a fait parvenir une demande écrite d'aide financière au bureau municipal;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles de la bibliothèque *Au jardin des livres* tout au long de l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder une commandite de 140 \$ aux bénévoles de la bibliothèque afin de les remercier pour leur dévouement.

Adopté à l'unanimité

14141-12-2008  
point no 9a

### **RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de novembre :

ALARME INCENDIE : ..... 1  
FEU DE VÉHICULE : ..... 1  
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE..... 2  
**TOTAL APPELS URGENCE : ..... 4**  
VÉRIFICATION : 4  
PERMIS DE FEU : 8

Adopté à l'unanimité

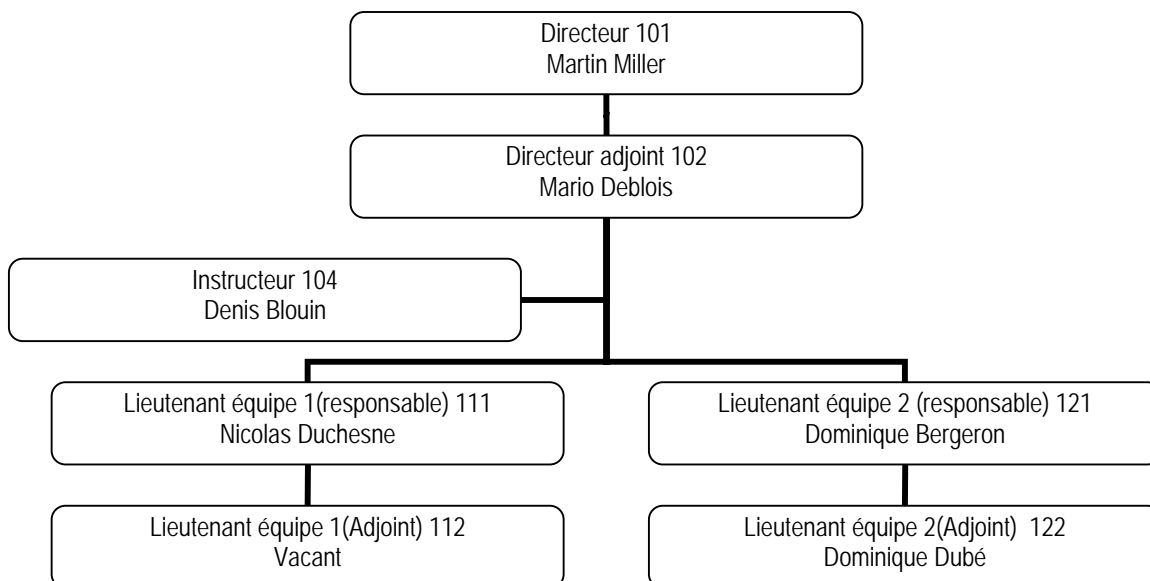


14142-12-2008  
point no 9b

## ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à la table du Conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité d'incendie;

ATTENDU QUE suite au départ de 2 officiers au printemps dernier, il est important de revoir l'organigramme du service de sécurité d'incendie;



IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'organigramme proposé par le directeur du service de sécurité incendie et de nommer M. Dominique Dubé et M. Nicolas Duchesne comme officiers au grade de lieutenant au sein du service d'incendie.

Adopté à l'unanimité

14143-12-2008  
point no 9c

## FORMATION POUR L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR ET CERTIFICATION RCR DEA

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un défibrillateur pour l'usage du service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'avant de mettre cet équipement en service, il est nécessaire de former le personnel du service sur le fonctionnement de cet appareil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Premiers Soins M.L. afin de former les 22 membres du service d'incendie sur l'utilisation du défibrillateur et une certification RCR DEA, pour un montant de 50 \$ par candidat, soit 1100 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14144-12-2008  
point no 11a

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 607-2008 SUR LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2009

Avis de motion est par les présentes donné par Jacques Fortier, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 607-2008 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2009.



14145-12-2008  
point no 11b

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 608-2008 SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION AU COMPTEUR D'EAU**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 608-2008 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur, pour l'année 2009.

14146-12-2008  
point no 11c

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 609-2008 SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE SERVICE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jacques Fortier, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 609-2008 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et les matières recyclables pour l'année financière 2009.

14147-12-2008  
point no 11d

### **PAIEMENT FINAL DE L'OBLIGATION, SÉRIE BQ, DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE des règlements no 87 et 89 prévoyant la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout et de protection contre les incendies, à la négociation d'un emprunt à long terme par obligations remboursables en 40 ans, ainsi qu'à l'imposition d'un tarif de compensation pour ces services, ont été adoptés en 1965 et 1966;

ATTENDU QUE l'obligation série BQ pour le financement des ouvrages d'assainissement des eaux viendra à échéance le 4 février prochain;

ATTENDU QUE la SQAE nous offre l'opportunité d'acquitter le solde non amorti de 5952.86 \$ au lieu de refinancer ce montant jusqu'en 2015;

ATTENDU QUE le paiement de cette partie de notre dette aura comme conséquence de diminuer le coût de notre service de dette des années futures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'acquitter le solde non amorti de 5952.86 \$ de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Adopté à l'unanimité

14148-12-2008  
point no 11e

### **REFINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLETS DE 1 138 699 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003 ET 466-2003**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire se propose d'emprunter par billets un montant de 1 138 699 \$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de</b>
462-2003 (renouveau villageois)	62 200 \$
463-2003 (rue Industrielle)	664 293 \$
464-2003 (rues des Bois & des Cèdres)	315 206 \$
465-2003 (Lac Côté)	51 400 \$
466-2003 (rue des Tourterelles)	45 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;



IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale;

Que les billets seront datés du 9 décembre 2008;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

49 999 \$
52 700 \$
55 600 \$
59 200 \$
62 300 \$ (à payer en 2013)
858 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 9 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003 et 466-2003 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance du sur l'emprunt.

Le Ministère a reçu 3 soumissions conformes :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1. BANQUE ROYALE DU CANADA                 | Taux moyen : 4.99000 % |
| 2. FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.        | Taux moyen : 5.12636 % |
| 3. CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIERE | Taux moyen : 5.13000 % |

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 138 699 \$ par billets en vertu des règlements ci-dessus mentionnés, au prix de 100 % échéant en série 5 ans comme suit :

49 999 \$	4.99 %	9 décembre 2009
52 700 \$	4.99 %	9 décembre 2010
55 600 \$	4.99 %	9 décembre 2011
59 200 \$	4.99 %	9 décembre 2012
921 200 \$	4.99 %	9 décembre 2013

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Adopté à l'unanimité

14149-12-2008  
point no 12a

## QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU la réception de la demande de quote-part pour le service de transport adapté sur le territoire de Saint-Apollinaire pour l'année 2008;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De payer notre quote-part pour le service de transport adapté de Lotbinière pour l'année 2008, d'un montant de 1,37 \$ par habitant, soit 6177.33 \$ et de renouveler le service pour l'année 2009 à 1.42 \$ par habitant.



D'accepter que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Adopté à l'unanimité

---

14150-12-2008  
point no 12b

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé;

ATTENDU la réception de la soumission d'Essor, reçue en date du 24 novembre 2008;

ATTENDU QUE notre firme est en mesure de procéder au renouvellement avec une prime de :

* Assurance générale :	56 789.00 \$
* Pompiers volontaires :	665.00 \$
* Bénévoles :	500.00 \$
* Automobile :	8 150.00 \$
* Taxe 5 % :	407.50 \$
* Taxe 9 % :	5 215.86 \$
<b>TOTAL</b>	<b>71 727.36 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De consentir aux taux en titre pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité

---

14151-12-2008  
point no 12c

### **COMMANDITE À LA CORPORATION DE DROITS SOCIAUX DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la CDDS est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès des personnes sans emploi et à très faible revenu;

ATTENDU QUE la CDDS fonctionne avec des bénévoles pour atteindre leur mission qui est de faire la promotion et la défense des droits des personnes sans emploi de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder à la CDDS une commandite de 25 \$.

Adopté à l'unanimité

---

14152-12-2008  
point no 16

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2008, à 20 h 39.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---